

estuaire

PROTOCOLE DE PUBLICATION

Le contrat que vous signerez avec *Estuaire* si vos textes sont retenus consistera en une licence exclusive de deux ans (à compter de la date de signature).

Les textes que vous soumettrez à *Estuaire* doivent être des inédits ; en raison, notamment, du délai d'exclusivité, il est préférable que vous évitiez toute ponction à un livre en cours d'écriture. S'il s'avérait que vos textes soient publiés chez un éditeur à l'intérieur du délai d'exclusivité, *Estuaire* ne bloquerait pas leur publication, mais demanderait à l'éditeur de rembourser intégralement à *Estuaire* la somme qui vous aurait été versée en droits d'auteur. De plus, si les textes devaient diverger considérablement de l'appel de texte, ils pourraient être refusés.

Une fois votre suite retenue, un processus éditorial s'enclenchera : un travail d'édition sur vos textes sera fait par le comité de rédaction (changements demandés, corrections de votre part) ; une fois la version définitive acceptée par le comité de rédaction, une correction linguistique sera effectuée (changements demandés, corrections de votre part).

Tous les textes doivent être reçus en format lisible dans Word, Times 12 points, interligne simple et comporter un saut de page entre les poèmes. Votre suite doit être titrée (ou porter la mention sans titre) et suivie d'une notice bibliographique n'excédant pas 50 mots.

Merci de votre attention,

Yannick Renaud (directeur général)
& le comité de rédaction (Véronique Cyr, Annie Lafleur et Michaël Trahan)

Estuaire

C.P. 48774 Outremont (Québec) H2V 4V1 CANADA Téléphone : 514 273-4570

revue-estuaire.com